

Département du **BAS-RHIN**
Arrondissement de **SAVERNE**

COMMUNE
DE
OBERMODERN-ZUTZENDORF

Nombre de membres
du conseil municipal
élus : 19

Procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

conseiller(s) présent(s) : 12

conseiller(s) absent(s) excusé(s) : 7

conseiller(s) ayant donné procuration : 6

Séance ordinaire du 29 juillet 2019 - Ouverture à 20h00

Convocation envoyée le 19 juillet 2019

Secrétaire de séance : WICK Michel

Sous la présidence de M. STEGNER Helmut, Maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs

SCHINI Thierry- Maire délégué, FILLIAU Elfriede 1ère Adjointe,
BERGMANN Philippe- 2^{ème} Adjoint, BALTZER Jean-Jacques -3^{ème} Adjoint

EIDMANN Fredy, WICK Michel, DURRMEYER-ROESS Céline,
MARIKAZ Stéphanie, BURCKEL Damien, KAUFFMANN Aurélie,
SUTTER Joëlle

Absent(s) excusé(s) : DENNI Tania

Absent(s) non excusé(s) : néant

Absents avec Procurations : SCHMITT-CRIQUI Danièle à
MARIKAZ Stéphanie, LEMOINE SCHLECHT Georges à BALTZER
Jean Jacques, FINCK Christian à STEGNER Helmut, BUB Henri à
SCHINI Thierry, FINCK Michelle à WICK Michel, KOEHL Estelle à
DURRMEYER-ROESS Céline,

Le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

1. Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé au conseil municipal de désigner Monsieur Michel WICK pour remplir les fonctions de secrétaire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, désigne Monsieur Michel WICK comme secrétaire de séance.

2. Adoption du compte-rendu de la séance du 14 juin 2019

Le procès-verbal de la séance du 14 juin 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Renouvellement de la ligne trésorerie

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Vu la consultation faite auprès de trois établissements financiers pour une nouvelle proposition, (Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole) ;

Vu l'échéance du 20/09/2019 de la ligne de trésorerie actuelle ;

Décide de souscrire un nouveau contrat pour une ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole, organisme ayant fait la meilleure proposition aux conditions suivantes :

Montant maximum disponible : 150.000,00 €

Taux : Euribor 3 mois moyenné du mois d'utilisation

Marge : 0,55 %

Paiement des intérêts : trimestriel

Remboursement du capital : in-fine

Frais de dossier : 0,10 % avec un minimum de 100 €

Commission d'engagement : 0,10 % avec un minimum de 100 €

Commission de non utilisation : néant

D'autoriser le maire à signer le contrat avec la Caisse du Crédit Agricole.

4. Personnel : Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 3-3 1° et 2° ;

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial compte tenu de la charge de travail croissante et du manque d'effectif au sein de l'équipe.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal,

Décide de créer à compter du 1^{er} septembre 2019 un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h00.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

5. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) portant sur l'évaluation des charges transférées le 1^{er} janvier 2019 dans le cadre

- de la définition de la compétence « *étude, réalisation et gestion d'équipements et de services d'accueil d'enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires d'intérêt communautaire* » ;
- de la restitution de la communauté de communes aux communes des compétences :
 - « *aménagement dans les cimetières communaux d'espaces cinéraires : columbariums et jardins du souvenir (Pays de Hanau)* » ;
 - « *soutien au développement de l'enseignement supérieur (Pays de Hanau)* » ;
 - « *prise en charge des emprunts liés à la réalisation de travaux aux collèges et aux cantines rattachées dans le cadre de l'appel de responsabilité, avant le transfert au Département (Pays de La Petite Pierre)* »

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de, réunie le 19 juin 2019,

Le Conseil municipal décide par 18 voix Pour, 0 abstention et 0 voix Contre

- **d'APPROUVER** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 19 juin 2019, portant sur l'évaluation des charges transférées le 1^{er} janvier 2019 dans le cadre :
 - de la définition de la compétence « *étude, réalisation et gestion d'équipements et de services d'accueil d'enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires d'intérêt communautaire* » ;
 - de la restitution de la communauté de communes aux communes des compétences :
 - « *aménagement dans les cimetières communaux d'espaces cinéraires : columbariums et jardins du souvenir (Pays de Hanau)* » ;
 - « *soutien au développement de l'enseignement supérieur (Pays de Hanau)* » ;

- *« prise en charge des emprunts liés à la réalisation de travaux aux collèges et aux cantines rattachées dans le cadre de l'appel de responsabilité, avant le transfert au Département (Pays de La Petite Pierre) »*
- **de CHARGER** le Maire de notifier cette délibération à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

6. Demandes de subventions à la commune

Différentes subventions sont accordées aux enfants domiciliés dans la commune d'Obermodern-Zutzendorf ayant participé aux voyages scolaires organisés par les collèges de Bouxwiller et Val de Moder :

420 € : pour un séjour à LA PLAGNE du 17 au 23 mars 2019
(5€ x 12 enfants x 7 jours)

70 € : pour un séjour à SANARY SUR MER du 5 au 11 mai 2019
(5€ x 2 enfants x 7 jours)

455 € : pour un séjour à ROME du 20 au 26 mai 2019
(5€ x 13 enfants x 7 jours)

90 € : pour un séjour à LONDRES du 20 au 25 mai 2019
(5€ x 3 enfants x 6 jours)

25 € : pour un séjour à LUDWIGSBURG du 20 au 24 mai 2019
(5€ x 1 enfant x 5 jours)

Le maire clos la séance à 20h30.

Pour copie conforme

Obermodern-Zutzendorf, le 2 août 2019

Le Maire

H. STEGNER

